EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
DU PPR INONDATION DE LA MOSELLE
approuvé le 27/07/2000

Légende :

Zone 1 **Zone de préservation**

Zone 2 **Zone de protection**

Zone 3 **Zone de Prévention**

Descriptif sommaire du risque

La Moselle, affluent de rive gauche du Rhin, connaît des débordements assez fréquents. Elle prend sa source au pied du Ballon d'Alsace, traverse la Lorraine (Vosges, Meurthe & Moselle, Moselle) avant de longer la frontière germano-luxembourgeoise et de rejoindre le Rhin à Trier.

1. Nature et caractéristique de la crue

La Moselle, dans le département de Meurthe & Moselle, a connu de nombreuses crues, dont la crue de fin 47 – début 48, et plus récemment les crues de 1982 et 1983 (périodes de retour de 20 à 40 ans).
La crue de 47 – 48 est un peu supérieure à la crue centennale. C'est la crue de référence pour la prévention des risques.

2. Intensité et qualification de la crue

Les niveaux d'aléas d'inondation sont:
Aléa faible à moyen: moins de 1 m d'eau en crue de référence
Aléa fort: de 1 à 2 m d'eau en crue de référence
Aléa très fort: plus de 2 m d'eau en crue de référence

3. Cartographie du risque dans le PPRi

En application des principes de précaution et de prévention, on trouve dans le PPR les zone suivantes:
Zone I de préservation = zones urbanisées soumises à aléa très fort et zones "naturelles" soumises à tous aléas. Le principe y est l'interdiction de toute construction ou installation nouvelle.
Zone II de protection = zones urbanisées d'activités soumises à aléa fort. Le principe général d'interdiction s'y applique aussi, mais les exceptions permettent la survie et le développement des activités présentes.
Zone III de prévention = zones urbanisées et zones naturelles indispensables à l'évolution de la commune soumises à aléa moyen à faible. Le principe est l'autorisation avec prescriptions, à l'exception des constructions ou installations susceptibles d'aggraver le risque.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement
Meurthe-et-Moselle